

Sifuentes, Mônica Jacqueline (Brésil)

[original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République fédérative du Brésil présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et, sur la question des notes verbales ICC-ASP/19/SP/01 et ICC-ASP/19/SP/20, a l'honneur de transmettre par la présente la candidature de Mme Mônica Jacqueline Sifuentes au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI), liste A, dans le cadre de l'élection qui se tiendra lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (New York, 7-17 décembre).

Mme Sifuentes est juge fédéral au tribunal régional fédéral de la 1^{re} région du Brésil ; elle possède une longue expérience et des compétences judiciaires poussées dans des domaines pertinents du droit international. La candidature de Mme Sifuentes est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la CPI, c'est-à-dire par la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires au Brésil. Elle répond à l'ensemble des conditions relatives à la considération morale, à l'impartialité, à l'intégrité, à l'expérience et à l'ancienneté requises au Brésil pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Mônica Jacqueline Sifuentes jouit d'une expérience judiciaire de 28 ans. Dans l'exercice de sa fonction de juge fédéral, elle analyse régulièrement les affaires pénales les plus graves et les plus complexes, notamment des affaires relatives à des crimes politiques fédéraux. Du fait de son expérience en tant que juge des affaires pénales, la candidature de Mônica Jacqueline Sifuentes est présentée pour la liste A, qui regroupe les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

L'Ambassade a également l'honneur de souligner que, outre son expérience en tant que juge fédéral, Mônica Jacqueline Sifuentes possède également une vaste expérience internationale, acquise lors du jugement d'affaires de trafic de stupéfiants et d'affaires pénales visées par des conventions ou des traités internationaux, en particulier ceux portant sur les questions de droits de l'homme. Mme Sifuentes a notamment développé des compétences particulières concernant les affaires internationales de traite des êtres humains, en particulier celles liées à la traite des femmes. Depuis plus de 13 ans, elle est également juge de liaison au Brésil pour la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant. Dans le cadre de cette fonction, elle a contribué au règlement de différends internationaux concernant l'enlèvement international d'enfant et a répondu à de nombreuses consultations de juges étrangers portant sur les opérations du système judiciaire brésilien et les lois et procédures du pays.

De par ses compétences reconnues en droit pénal et dans des domaines pertinents du droit international, Mônica Jacqueline Sifuentes répond aux critères les plus rigoureux établis par l'article 36 du Statut de Rome ; de ce fait, sa candidature à un poste de juge à la Cour pénale internationale est admissible pour l'élection qui se tiendra lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties. Une description plus détaillée de son parcours figure dans les documents d'accompagnement (curriculum vitae et exposé des qualifications) ci-joints, qui ont été élaborés conformément aux exigences de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.
